



Appel à candidature Poste de Conseiller Technique Fédéral H/F de la Ligue de Judo de la Guadeloupe



Le ligue de judo de la Guadeloupe recrute un Conseiller Technique Fédéral (CTF) Homme ou Femme, titulaire du DESJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou du BEES 2^{ème} degré option Judo-Jujitsu. Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou BEES 1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation, CV et carte professionnelle) sont à adresser par mail **avant le 12 octobre 2023** aux personnes suivantes :

Président de ligue de Judo de la Guadeloupe : president_guadeloupe@ffjudo.com

Directrice Technique Nationale Adjointe : cecile.grasso@ffjudo.com

CTS – Référente DOM-TOM : pauline.camus@ffjudo.com

RAF référents DOM-TOM : emma.chapuis@ffjudo.com / lucas.gaudilliere@ffjudo.com

Collaboratrice du DTN : maelle.jarmuzek@ffjudo.com

Après étude des candidatures, des entretiens seront organisés à partir 15 octobre 2023.

Intitulé de la fonction	Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral(e) (CTF)
Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée Temps plein avec une période d'essai de 2 mois.
Date prévisionnelle d'embauche	01/11/2023
Rémunération	Rémunération mensuelle brute selon profil. Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS. Avantages

DESCRIPTION DU POSTE

- Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral(e) (CTF) auprès de la ligue de Guadeloupe de Judo-Jujitsu pour assurer le développement et la coordination d'actions mises en œuvre par la ligue ;
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte de la ligue de Guadeloupe de Judo-Jujitsu ;
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de mission qui peut être ajustée, si besoin, annuellement ;
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation.

PRINCIPALES ACTIVITES

- **Missions de développement et de promotion :**
 - Relais de l'action fédérale en direction des clubs ;
 - Travail technique de proximité avec les clubs ;
 - Coordination et mise en place d'actions de développement et de promotion.

- **Missions sportives et techniques :**
 - Organisation et suivi des activités fédérales (calendriers, CODG, statistiques, ...) et coordination des manifestations du calendrier de la ligue de Guadeloupe de Judo- Jujitsu ;
 - Accompagnement sportif et technique auprès des licenciés de la ligue de Guadeloupe de Judo- Jujitsu et logistique événementielle ;
 - Encadrement des stages sportifs, regroupements, actions de détection et de formation des jeunes sportifs ;

- **Missions éducatives et de formation :**
 - Intervention sur la formation initiale et continue des enseignants de ligue de Guadeloupe de Judo-Jujitsu ;
 - Coordination, intervention et évaluation des formations AC et AS ;
 - Détection et information des enseignants pour l'entrée en formation qualifiante (CQP/BPJEPS) : accompagnement, tutorat, aide à la construction de plans de formation.

- **Missions Équipe Technique Départementale :**
 - Coordonne l'Équipe Technique Départementale ;
 - S'assure du respect des orientations politiques départementales.

- **Missions Équipe Technique Régionale :**
 - Membre de l'Équipe et participation aux activités de l'Équipe : participation aux réunions ;
 - Rédaction des bilans d'activités relatifs aux activités du Comité Départemental ;
 - Conseil, soutien et renforcement des actions de l'ETR.

- **Missions administratives :**
 - Participation aux réunions statutaires, institutionnelles et aux réunions des commissions de la ligue de Guadeloupe ;
 - Aide à la constitution de dossiers : ANS, CEA, Région, FEDER, etc.

Autonomie : Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le ou la CTF doit en référer auprès du président de la ligue de judo de la Guadeloupe de Judo-Jujitsu et de la référente DOM-TOM. Le ou la CTF rend compte de son activité chaque mois au président de la ligue de Judo de la Guadeloupe et à la référente DOM-TOM.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Peut se faire en jours ou en heures

Temps plein en jours – la durée annuelle est fixée à 214 jours (hors période de solidarité)

Ce forfait correspond à une année complète de travail et est calculée sur la base d'un droit intégral à congés payés. Le décompte des jours travaillés et de repos s'effectue par journée ou demi-journée. Les absences se décomptent par journée ou demi-journée.

Temps plein – le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L3133-7 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Temps partiel - Le volume annuel de travail est fixé à 791 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L3133-7 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Lieu : le lieu de travail est situé sur toute la Guadeloupe et dépendance.

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par le CD).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport.

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois.

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec :

- L'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié à France Judo.
- La fonction d'enseignant au sein d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFJDA, sauf exception dûment justifiée et après accord du président de ligue de Guadeloupe de Judo-Jujitsu et du DTN.

POSITIONNEMENT DANS LE COMITE

- Sous l'autorité fonctionnelle du Président de ligue de Guadeloupe de Judo-Jujitsu ;
- Sous l'autorité technique du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA ou son représentant (Référénte DOM-TOM).

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo » ;
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, réseaux sociaux, Intranet fédéral... ;
- Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations évènementielles, textes officiels... ;
- Permis de conduire B.

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien
annuel